Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 14 (1976)

Heft: 67

Register: Possibilités et prestations offertes par l'assurance voyage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Possibilités et prestations offertes par l'assurance voyage

Compagnie	Assurance-maladie et de voyage					Assurance accidents d'aviation et de voyage		Autres	
	Prestations Frais couverts:		Sommes d'ass. possibles	possible	Primes	Prestations Somme Frais couverts: assurée	*Age limite d'adhé- sion	possibilités d'assurances	Lieu de sous- cription et de paiement des primes
Elvia, Zurich Tödistr. 65 8039 Zurich	- traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par consultation ou visite à domicile; lors de traitement hospitalier, jusqu'à concurrence de Fr. 100.— par jour de séjour et pour les repas - frais de transport, de sauvetage et de secours: jusqu'à concurrence de 20% de la somme assurée Autres prestations: - indemnité hospitalière journalière: payable jusqu'à concurrence de 180 jours (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans)	Selon la somme d'as- surance choisie; frais de participa- tion: Fr.50.— par cas	de 1000 à 10000 de 10 à 100	de 10 à 90 de 10 à 99	18 .212 12 360	traitement médical ambulatoire ou hospitalier; au max. Fr. 100.— par jour pour les séjours et repas pris dans un hôpital frais de sauvetage, transport et secours: au max. 20% de la somme assurée - inclus: l'indemnité journalière et les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès Selon la somme d'ass choisie, jusqui'à concurrence de Fr. 10 000 par accident	80	 accident de ski (frais de traitement) bagages de voyage (perte et dommages subis) assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc. 	
Européenne, Bâle Steinen- graben 41 4003 Bâle	- traitement médical ambulatoire, au max. Fr. 20. — par consultation et Fr. 50. — par visite à domicile - traitement hospitalier: au max. Fr. 200. — par jour d'hospitalisation, dont au max. Fr. 50. — de frais de séjour et d'entretien frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (la somme d'assurance est diminuée de moitié pour les assurés de plus de 65 ans)	Selon la somme d'assurance choisie, par- ticipation de 10%, au min. Fr. 50.— par cas	de 1500 à 6000	de 10 à 90	20	traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas couverts à 75%, soit jusqu'à concurrence de Fr. 30.— frais de transport jusqu'à concurrence de Fr. 300.— inclus: indemnité journalière et prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès Selon la somme d'ass choisie, jusqu'à concurrence de Fr. 10 000 par accident plusieurs variantes au choix	80	 bagages (perte ou dommages subis) assurance d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc. 	Les assuran- ces peuvent être souscrites auprès des compagnies d'assurance ou de leurs agences en Suisse sans formalités particulières (également auprès des bureaux de voyage)
Intertours Winterthour Laupenstr. 19 3001 Berne	- traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas inclus dans la somme assurée - frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée Seuls, les frais courants sont couverts à l'étranger	Selon la somme d'ass. choisie. Frais de participa- tion: Fr. 100.— par cas	de 2000 à 10000	de 10 à 62	26 151	traitement médical ambulatoire ou hospitalier soins à domicile première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée inclus: les prestations de capital en cas d'invalidité ou de décès	75	 bagages (perte et dommages subis) 	
Zurich Assurances Mythenquai 2 8022 Zurich	- traitement médical ambulatoire ou hospitalier. Séjour et repas hospitalier inclus dans la somme assurée. Au max. Fr. 20.— par consultation et Fr. 50.— par visite à domicile - Frais de transport: jusqu'à 10% de la somme assurée (Le montant de la somme d'assurance est doublé pour les assurés de plus de 65 ans)	Selon la somme d'ass. choisie. > Frais de par- ticipation: Fr. 100.— par cas	de 3000 à 9000	de 10 à 180	25 386	traitement médical ambulatoire ou soins à domicile première acquisition de prothèse, lunettes, d'appareils auditifs et les réparations y relatives frais de transport et de secours frais de sauvetage, max. Fr. 5000.— et frais de recherche, jusqu'à Fr.10000.— inclus: indemnité journalière et et prestation de capital en cas de décès ou d'invalidité	70	- accidents de ski et d'alpinisme - bagages (perte et dommages subis) - frais d'annulation de voyage ou de retour de voyage lors d'arrangements de voyage, etc.	

^{*} Ces limites ne sont qu'en partie valables pour l'assurance-accidents